

# LA MUNICIPALITÉ VOUS SOUTIENT

La Municipalité soutient les familles en leur offrant chaque année 20 sacs taxés de 35 litres, à chaque naissance ou adoption d'un enfant, et ceci jusqu'à ses 4 ans révolus.

Les personnes en situation de handicap et/ou les personnes dont l'incontinence est reconnue par un certificat médical, sont également soutenues par la Municipalité, en recevant gratuitement chaque année 50 sacs taxés de 35 litres.



Pour **obtenir votre carte d'accès** Twins, contactez notre administration :

[controledeshabitants@saviese.ch](mailto:controledeshabitants@saviese.ch)  
027 396 10 10



MUNICIPALITÉ DE  
**SAVIESE**

## TRIER ? C'EST PAS SORCIER !

**Le tri des déchets, un geste simple et efficace, qui fait partie de notre quotidien.**

Il permet non seulement de maximiser le potentiel de recyclage des déchets mais représente également une économie importante pour notre Municipalité et donc pour tous les citoyennes et citoyens de notre commune.

La Municipalité facilite le tri en mettant à disposition des infrastructures adaptées. Agissons ensemble pour un environnement sain et durable !

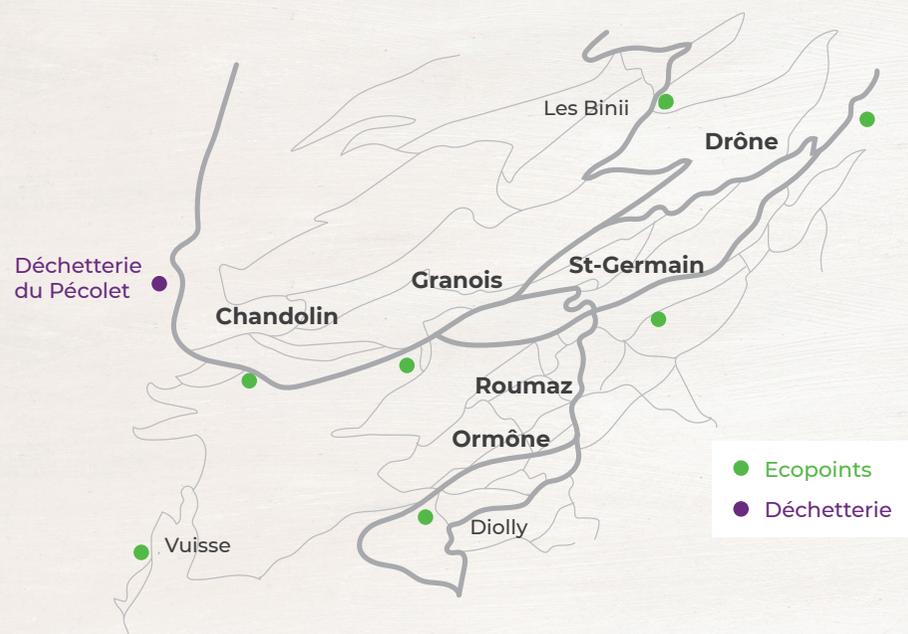
## À SAVIÈSE, ON TRIE LES DÉCHETS !



# ECO-POINTS

Les éco-points permettent la récolte des déchets recyclables et revalorisables, tels que le papier, le verre, le PET, les déchets alimentaires, les habits, le fer blanc et l'alu. Ces déchets peuvent être revalorisés dans différentes filières de recyclage.

Des récupérateurs de déchets alimentaires, nommés Twins, ont été installés à chaque écopoint. Vous pouvez vous procurer une carte d'accès auprès de l'administration communale.



# DÉCHETTERIE

La déchetterie du Pécot réceptionne tous les déchets, entre autres, le bois, les souches, les déchets verts, les encombrants, les déblais et gravats, le plastic, la ferraille, les huiles, les appareils électriques et électroniques.

Le système de pesée à l'entrée et à la sortie de la déchetterie permet de quantifier ces déchets et de prélever une taxe auprès des ménages et entreprises, selon le principe du pollueur-payeur. Pour les ménages, cette taxe est prélevée sur les déchets déposés à la déchetterie supérieurs à 500 kg. Les entreprises et les résidences secondaires sont taxées dès le 1<sup>er</sup> kg déposé.

Alors que les éco-points sont accessibles en tout temps, tout en respectant le règlement de police, la déchetterie est ouverte comme suit :

## Horaire d'été - selon changement horaire été-hiver

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
					08:00 - 11:45
13:00 - 18:45	13:00 - 18:45	13:00 - 18:45		13:00 - 18:45	13:00 - 18:45

Veille de fête fermeture à 17:45

## Horaire d'hiver - selon changement horaire été-hiver

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
					08:00 - 11:45
13:00 - 16:45	13:00 - 16:45	13:00 - 16:45		13:00 - 16:45	13:00 - 16:45

Veille de fête, fermeture à 15:45

La déchetterie est fermée les 24, 26 et 31 décembre ainsi que le lundi de Pâques. Les autres fermetures sont annoncées préalablement sur le site internet de la Commune et par affichage à l'entrée de la déchetterie (courses cyclistes ou autres).

**Le personnel de la déchetterie est à votre disposition pour répondre, sur place, à vos questions.**



# CHAQUE DÉCHET À SA PLACE

## DÉCHETS ALIMENTAIRES



**Pas de sac en plastique qui pollue le compost !**

Les huiles de friture, les capsules de café en plastique, les litières pour animaux (même végétales), les sacs d'aspirateur, les balayures et le contenu des cendriers doivent être jetés avec les ordures ménagères.

## FLACONS EN PLASTIQUE



Les bouteilles de lait vides et flacons en plastique ne doivent absolument pas être mis avec le PET. Ces flacons sont souvent collectés par les magasins de la grande distribution alimentaire. Il est recommandé de les y apporter.

## PET BOUTEILLES AVEC LE LOGO PET



Les autres bouteilles et emballages en plastique nuisent au recyclage du PET. Ils ne doivent donc en aucun cas être jetés dans la collecte séparée des bouteilles à boissons en PET.

## MATIÈRES PLASTIQUES



## VERRE



Les vitres et miroirs, ainsi que la porcelaine, la céramique et les verres à boisson doivent être éliminés à la déchetterie. Les couvercles des bocaux sont à trier avec l'alu-fer blanc.

## FER-BLANC



Les matériaux composites (alu-plastique, alu-carton) tels que les briques de jus de fruit, emballages du beurre ou des cigarettes, sachets de purée ou de soupe, doivent être éliminés avec les ordures ménagères.

Ceux qui sont en aluminium peuvent être déposés dans le conteneur spécifique. Les autres (capsules en plastique) sont jetés à la poubelle des ordures ménagères. En cas de doute, préférer la poubelle.

## CAPSULES DE CAFÉ



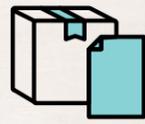
Certaines marques proposent des capsules compostables. Vérifier qu'elles sont labellisées «OK compost» ou «EN 13432» pour les jeter avec les déchets organiques.

## MÉDICAMENTS



Les déposer auprès de votre pharmacie.

## PAPIER ET CARTON



Les mouchoirs et les serviettes en papier, les papiers et les cartons souillés (cartons à pizza par exemple), les feuilles autocollantes et les emballages composites (briques de lait, de jus de fruit, etc.) doivent être jetés avec les ordures ménagères. Les masques également, qui sont en plastique.

## APPAREILS ÉLECTRIQUES & ÉLECTRONIQUES



Les magasins ont l'obligation de reprendre gratuitement les appareils du même type que ceux qu'ils proposent. Par exemple, il est possible de rapporter un téléviseur hors d'usage dans n'importe quel commerce qui vend des téléviseurs, même sans nouvel achat. Si on achète un nouvel appareil électroménager dans un magasin, ce dernier reprend en principe gratuitement l'ancien sans facturer le transport.

**Bon à savoir : la TAR c'est quoi ?**

Aujourd'hui, nous payons tous, lorsque nous achetons certains appareils électroniques, une taxe anticipée de recyclage. Cela nous permet, une fois l'objet arrivé en fin de vie, de le ramener là où nous l'avions acheté pour un recyclage dans les règles (démontage, tri des matières, recyclage, etc.).

## PILES



Les commerces qui vendent des piles et des batteries ont l'obligation de reprendre gratuitement les piles et accumulateurs hors d'usage;

Parce que les piles, comme les accumulateurs rechargeables, sont les déchets les plus polluants, qui contiennent des métaux lourds dangereux pour l'environnement et la santé. Elles ne doivent en aucun cas être jetées dans une poubelle et encore moins dans la nature.

## AMPOULES & SOURCES LUMINEUSES



Les ampoules économiques, les tubes fluorescents (néons) et les LEDs peuvent être rapportés gratuitement dans les commerces qui vendent ce type de matériel.

## TEXTILES & CHAUSSURES



Les textiles peuvent également être déposés directement auprès d'œuvres caritatives.

## DÉCHETS ENCOMBRANTS



## FERRAILLE



## VAPES JETABLES



## BATTERIES



## HUILE MINÉRALE



## PNEUS DÉJANTÉS



## GRAVATS



Les gravats sont acceptés en petites quantités.

## BOIS VERNIS, PLANCHES, PALETTES



## SOUCHES



Les souches ne doivent pas être éliminées avec les déchets de jardin / les déchets verts.

## DÉCHETS VERTS VÉGÉTAUX



Les déchets de jardin / les déchets verts tels que foin, brindilles, fleurs et autres résidus de jardin et de tonte. Ces déchets sont intégrés à une filiale d'exploitation de la biomasse afin de générer énergie et chaleur.

## DÉCHETS VERTS LIGNEUX



Les bois non traités / les troncs d'arbres, les branches / les sarments / les ceps / les sapins de Noël. Ces déchets sont broyés en plaquettes pour servir de source de chaleur pour des chauffages à distance.

## PLANTES ENVAHISSANTES



Pour les plantes envahissantes, il est important de contacter immédiatement notre service de l'entretien qui vous donnera toutes les informations utiles.

## DÉCHETS SPÉCIAUX



L'Antenne Région Valais romand (ARVr) coordonne pour l'ensemble du Valais romand la collecte de ces déchets et organise 1x par année une collecte sur le territoire de Savièse.

# QUELS DÉCHETS DANS LE SAC TAXÉ ?



**BERLINGOTS EN CARTON PLASTIFIÉ**  
Lait, jus de fruits, etc.

**DÉCHETS COMPOSÉS DE MATIÈRES DIVERSES**  
emballages de bonbons, de chips, etc.

**EMBALLAGES EN PLASTIQUE**  
Emballage de viande, légumes, etc.

**TEXTILES & CHAUSSURES HORS D'USAGE OU SOUILLÉS**  
peinture, cirage

**PAPIERS & CARTONS SALES**  
Mouchoirs, papier-ménage, carton à pizza, etc.

**ÉLÉMENTS EN CAOUTCHOUC**  
tuyaux, élastiques, etc.

**PRODUITS D'HYGIÈNE**  
Couches-culottes, cotons-tiges, tampons, serviettes hygiéniques, lingettes, brosses à dents, etc.

**LITIÈRES POUR ANIMAUX**

**SACS D'ASPIRATEUR**

**ET TOUT AUTRE DÉCHET QUI NE PEUT PAS ÊTRE RECYCLÉ**